



Doc. 16041
03 octobre 2024

Garantir le droit humain à l'alimentation

Amendement¹ n° 12

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 3, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée reconnaît que les conflits armés peuvent avoir de profondes répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale. La guerre contre l'Ukraine est un exemple frappant qui montre comment des perturbations dans une région peuvent entraîner une augmentation de l'insécurité alimentaire partout dans le monde. L'Assemblée souligne l'importance de démilitariser les questions de sécurité alimentaire, afin de prévenir les risques mondiaux liés à la production et à l'approvisionnement des denrées alimentaires.»

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
JABŁOŃSKI Paweł, Pologne, CE/AD
KLOTIŅŠ Jurgis, Lettonie, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
TIBLOM Victoria, Suède, CE/AD
TISTYK Rostyslav, Ukraine, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2024 - Quatrième partie de session

